

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2T BIO

335491UO

 Version 1.1
 Date de révision 30/12/2019
 Remplace la fiche 04/12/2017
 Date de révision 30/12/2019

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange Nom commercial : **2T BIO** 

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs, Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiants

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNIL OPAL

ZI Clos Bonnet, Boulevard Jean Moulin

Boîte postale BP 88

49403 SAUMUR Cedex

T+33 (0)2.41.40.18.40 - F+33 (0)2.41.50.52.43

technique@unil-opal.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays Organisme/Société Adresse Numéro d'urgence Commentaire

France ORFILA +33 1 45 42 59 59

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'annexe II de REACH

printed30/12/2019 FR (français) 1/6



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2T BIO 335491UO

 Version 1.1
 Date de révision 30/12/2019
 Remplace la fiche 04/12/2017
 Date de révision 30/12/2019

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation : Mettre la victime à l'air libre. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison

ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un

médicin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter

immédiatement un ophtalmologue.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : de la poudre BC. Mousse AFFF. Poudre. Sable sec. Adapter les produits extincteurs à

l'environnement.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Combustible. En cas d'échauffement: risque d'incendie accru.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Délimiter la zone de danger. Echauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage. En

cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Nettoyer les vêtements contaminés.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Vêtements de protection appropriés: voir "Manipulation".

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse. Absorber liquide répandu dans matériau

inerte, p.ex.: sable, terre, vermiculite ou chaux pulvérisée.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Température de manipulation : > 10 °C Point de fusion

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver à température ambiante. Conserver dans un local bien ventilé. Protéger de la forte

chaleur et du rayonnement direct du soleil. conforme à la réglementation.

Informations sur le stockage en commun : Tenir à l'écart de sources d'ignition. Acides forts. Bases fortes.

printed30/12/2019 FR (français) 2/6



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2T BIO 335491UO

 Version 1.1
 Date de révision 30/12/2019
 Remplace la fiche 04/12/2017
 Date de révision 30/12/2019

Prescriptions particulières concernant

 refermable. Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. conforme à la réglementation.

l'emballage

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants en caoutchouc nitrile

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: LiquideApparence: limpide.Couleur: Bleu-vert.Odeur: characteristic.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 5-8

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

40.00

Point de fusion : < -40 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : > 150 °C Point d'éclair : 178 °C Température d'auto-inflammation : > 250 °C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 910 kg/m<sup>3</sup>

Solubilité : soluble dans la plupart des solvants organiques. Soluble dans les huiles/graisses.

Eau: insoluble dans l'eau: Aucune donnée disponible

: Aucune donnée disponible

Log Pow : Aucune donnée dis Viscosité, cinématique : 38 mm²/s (40°C)

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : non déterminé

printed30/12/2019 FR (français) 3/6



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

**2T BIO** 

335491UO

 Version 1.1
 Date de révision 30/12/2019
 Remplace la fiche 04/12/2017
 Date de révision 30/12/2019

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

En cas de combustion: libération de monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

**2T BIO** 

DL50 orale rat > 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
 pH: 5 - 8

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

: Non classé pH: 5 - 8

pH: 5 - 8

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

2T BIO

Viscosité, cinématique 38 mm²/s (40°C)

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucun danger significatif.

2T BIO

 CL50 poisson 1
 > 1000 mg/l

 CE50 Daphnie 1
 > 1000 mg/l

 ErC50 (algues)
 > 1000 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

2T BIO

Biodégradation > 60 %

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

printed30/12/2019 FR (français) 4/6



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

**2T BIO** 

Remplace la fiche 04/12/2017

e de révision 30/12/2019

335491UO

# 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Date de révision 30/12/2019

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Collecter tous les déchets dans des

conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Bien nettoyer les surfaces souillées. Nettoyer le matériel et les vêtements après le

travail.

Ecologie - déchets : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Eliminer en centre de traitement agréé.

Code catalogue européen des déchets (CED) : Pas disponible

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ON	U			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation	n officielle de transport de l'C	<u>NU</u>		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	e danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'er	mballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers po	ur l'environnement	·	·	·
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Pa	s d'informations supplémentai	res disponibles	•

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### - Transport par voie terrestre

Non applicable

### - Transport maritime

Non applicable

### - Transport aérien

Non applicable

#### - Transport par voie fluviale

Non applicable

### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

printed30/12/2019 FR (français) 5/6



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

**2T BIO** 

335491UO

Version 1.1 Date de révision 30/12/2019 Remplace la fiche 04/12/2017 D

ate de révision 30/12/2019

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : non déterminé

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement:

a containing ac changement

Modifié

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

printed30/12/2019 FR (français) 6/6